DÉPARTEMENT de SEINE-ET-MARNE

Mairie
de
La Chapelle Gauthier
77720

Téléphone 01 64 08 41 16
Télécopie 01 64 08 41 48

ARRÊTE DU MAIRE

N° 2026/37

RÉGLEMENTATION DE CIRCULATION

Nous, Farid MÉBARKI, Maire de la Commune de LA CHAPELLE GAUTHIER

- Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 22/2-1 à 22/3-28
- Vu le Code de la route et les textes subséquents
- Vu le Code de la voirie routière
- Vu la demande formulée le 09 octobre 2026 par la TERE située 35 rue de la Croix de Tigeaux 77174 VILLENEUVE-LE-COMTE pour le compte du Département de Seine-et-Marne.

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation lors de travaux sur la route départementale 408.

- A R R Ê T O N S -

Article 1

Le vendredi 16 octobre 2026 de 8h00 à 16h00, la société TERE interviendra pour réaliser des travaux de reprise ponctuelle d'affaissement sur une demi-chaussée devant les n° **400, 404 et 412 rue Grande**.

Article 2

Le balisage et la signalisation seront mis en place et entretenus par la société TERE en charge des travaux.
La circulation sera alternée par feux tricolores.

Article 3

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur Romain NIQUET, rnique@aivsa.fr
- Monsieur Fabrice PICHOT, fabrice.pichot@departement77.fr
- Madame le Commandant de la brigade de gendarmerie de Mormant, bta.mormant@gendarmerie.interieur.gouv.fr,
- Monsieur le Lieutenant du SDIS de Mormant ci-mormant@sdis77.fr,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA CHAPELLE GAUTHIER,
Le 09/10/2026

MAIRIE DE LA CHAPELLE GAUTHIER (S.-&-M.)